

PLAISANCE, PÊCHE DE LOISIR ET LOISIRS NAUTIQUES

Location entre particuliers, partage, copropriété, location longue durée avec option d'achat : l'utilisation des navires de plaisance évolue

Sur l'ensemble du littoral français, le profil du plaisancier change. De nouveaux modes de consommation apparaissent et les attentes évoluent face au coût d'achat et d'entretien des navires, à la prise de conscience environnementale, à la difficulté pour obtenir une place de port, etc. « La copropriété prend une place croissante dans les stratégies de développement du marché du nautisme en France et dans les nouvelles pratiques des plaisanciers qui privilégient l'usage à la propriété ».

Source : DGITM/DAM/MNPLN

La Fédération des industries nautiques souligne « l'évolution du profil du plaisancier, de nouveaux modes de consommation, un changement des attentes ».

Elle précise que le nouveau client de l'industrie nautique « serait d'abord un consommateur [...] ayant déjà goûté à l'économie collaborative [...]. L'important serait désormais de pouvoir utiliser un produit, plus que de le posséder. » Cela explique le développement de la location entre particuliers, la co-navigation et la copropriété. L'adaptation des professionnels à cette nouvelle tendance permettra de dynamiser l'ensemble de la filière. Les constructeurs et les concessionnaires des ports de plaisance se préparent à accompagner les nouvelles attentes des plaisanciers. Les

développements à venir, quels qu'ils soient devront être durables.

Dans l'interrégion, comme globalement pour le marché français, deux tendances se détachent également :

- la part des navires à moteur grignote celle des voiliers,
- les premières immatriculations sont stables alors que les mutations de propriété fléchissent.

Le marché du nautisme reste globalement favorable, l'export restant le principal débouché

Le secteur est surtout constitué de PME/TPE. Le groupe Beneteau avec plus de 8 000 collaborateurs à travers le monde fait figure d'exception (cf page 38).

La filière repose notamment sur des produits à haute valeur ajoutée. Comme la navale, la filière nautique s'est tournée vers l'international. La progression du chiffre d'affaires provient principalement des exportations (Europe, Amérique du Nord essentiellement). La Fédération des industries nautiques constate que les effectifs de la filière ont progressé. Suite à l'augmentation de la production, aux départs en retraite et au lancement de nouvelles activités, les recrutements devraient se poursuivre. Pour faire face aux besoins de recrutement, la formation doit être adaptée et la filière doit renforcer son attractivité. Face aux défis écologiques, l'écoconstruction et la déconstruction doivent également être pris en compte.

La filière nautique dans l'interrégion (ports de plaisance, constructeurs, équipementiers, motoristes, loueurs maritimes et fluviaux, négoce et maintenance, importateurs, sports de glisse et de pleine nature, prestataires de services divers) couvrirait environ 30 % du chiffre d'affaires et de l'effectif national en 2017, soit environ 1 400 millions d'euros pour un effectif proche de 12 000 emplois.

Source : Fédération des industries nautiques 2016-2017

Un Campus des métiers et des qualifications Nautisme en Pays de la Loire

Ce campus regroupe une dizaine d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Son établissement support est le lycée professionnel Éric Tabarly aux Sables d'Olonne. Le Campus comprend la fabrication, la maintenance, les sports et les loisirs liés au nautisme (cf page 50).

En Bretagne, Nautisme en Bretagne œuvre depuis 1995 pour le développement et la promotion des activités nautiques et de bord de mer sur le littoral. L'association représente la branche professionnelle du nautisme et accompagne les structures nautiques bretonnes dans leurs démarches.



Pixabay/Free-Photos

Une hausse de 9 % des navires de plaisance⁽¹⁾ depuis 2010

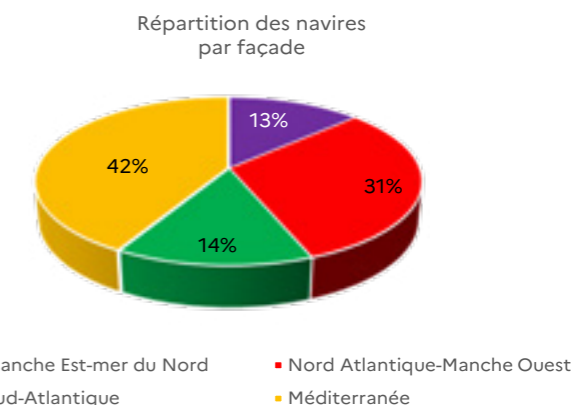
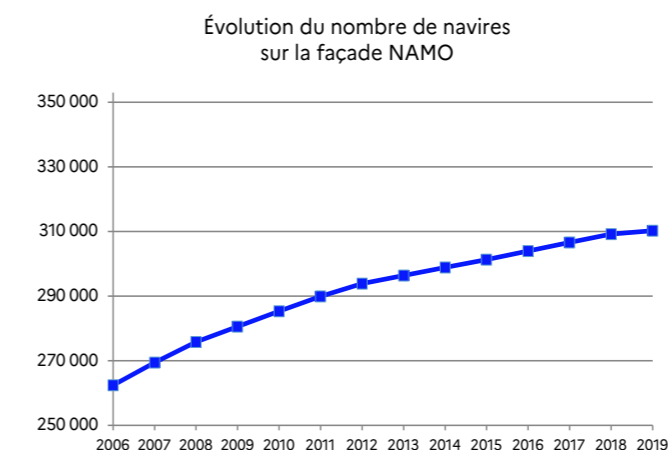
Nombre de navires immatriculés dans l'interrégion									
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
285 353	289 930	293 868	296 347	298 905	301 290	303 931	306 631	309 201	310 246

63 % des navires de plaisance sont à moteur (218 603) et 27 % des voiliers (91 643).

(1) voiliers et navires à moteur

80 % des navires mesurent moins de 7 mètres.

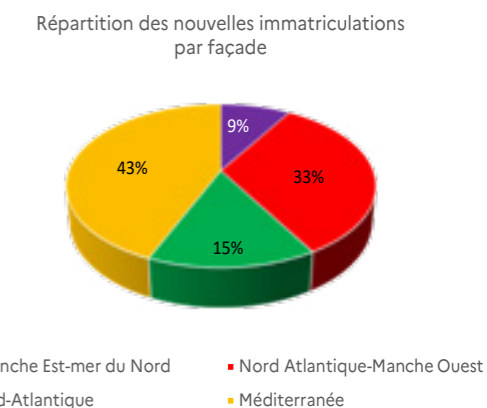
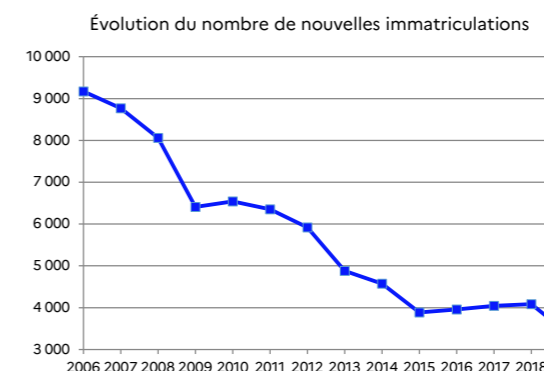
74 % sont immatriculés en Bretagne.



3 373 nouvelles immatriculations

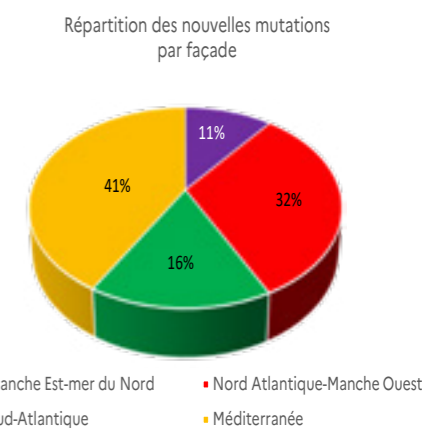
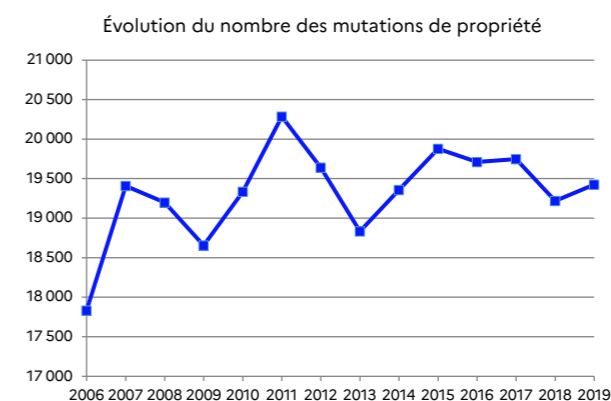
Le nombre de nouvelles immatriculations diminue de 17 % par rapport à celui de 2018 (4 084).

En métropole, il fléchit de près de 2 %.



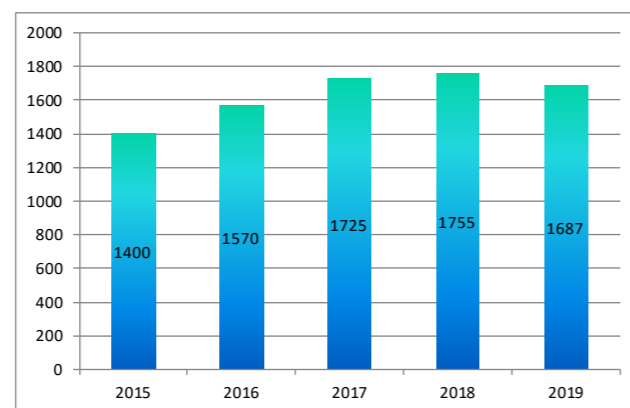
Des mutations de propriété en légère hausse de 1 %

19 425 mutations de propriété de navires de plaisance ont été enregistrées dans l'interrégion, soit 1 % de plus qu'en 2018. Cette légère augmentation s'inscrit dans la tendance nationale qui compte 4,3 % de hausse pour la métropole.



Source : DGITM/DAM/SDSI

Multipropriétés : +20,5 % sur quatre ans



196 ports de plaisance maritimes

Les ports disposent de places sur ponton, à quai et/ou de zone sde mouillage. La grande majorité se situe en Bretagne. Le chiffre d'affaires généré peut être estimé à plus de 72 millions d'euros⁽¹⁾.

Face à la pénurie de places à flot, tous les départements disposent depuis quelques années de places de port à sec pour les navires. Elles peuvent être intégrées dans les zones portuaires classiques, être un service d'entreprises de vente, entretien et réparation existantes ou dépendre de nouvelles entreprises créées spécifiquement pour cette activité. C'est le cas par exemple à Saint-Malo (200 places), à Paimpol (240 places), à Concarneau (plus de 600 places

en intégrant Port La Forêt, Bénodet et Loctudy), Lorient (280 navires), le long de l'estuaire de la Loire (750 places), la Tranche-sur-mer (72 places).

Les ports de plaisance ont un impact important sur l'emploi local. Selon Bretagne info nautisme, 100 places de port équivalent à huit emplois à terre, alors que chaque nuitée génère en moyenne 150 euros de chiffre d'affaires en dehors de l'activité portuaire proprement dite.

65 ports de l'interrégion appartiennent au réseau Passeport escales qui compte 150 ports. Ce système permet au plaisancier qui part en croisière de signaler son départ de son port d'attache offrant ainsi une place disponible. En retour, il dispose

d'escales gratuites dans les autres ports du réseau.

Source : Passeport escales 2020

Le numérique au service de plaisancier

Au niveau national, le portail plaisance permet dorénavant aux plaisanciers, aux vendeurs et concessionnaires d'effectuer leurs démarches en ligne.

Le réseau nantais NINA (Nautisme innovation numérique Atlantique) regroupe des entreprises du numérique et/ou innovantes du nautisme. Il aide la création de start-up et veut faciliter la transition numérique de la filière.

Plusieurs ports de l'interrégion sont engagés dans la démarche Ports propres.

1 000 manifestations nautiques par an

Parmi les nombreuses manifestations locales, nationales ou internationales réunissant voiliers, vieux gréements ou pratiquants de loisirs nautiques organisées tous les ans le long du littoral, citons : la 50^{ème} édition de la Solitaire du Figaro, le SPI Ouest

France, Temps fête à Douarnenez, la deuxième édition de Débord de Loire qui a accueilli parmi 200 navires le BELEM et L'HERMIONE, la Semaine du golfe qui a réuni 444 navires.

Parmi les inédits 2019, Brest At-

lantiques a réuni quatre maxtrimarans pour une boucle de 5 000 milles dans l'Atlantique.

La Route du Rhum, le Vendée Globe, la Transat AG2R et la Transquadra n'ont pas eu lieu en 2019.

La pêche de loisir : une grande diversité des pratiques

Très pratiquée dans l'interrégion, la pêche de loisir peut être embarquée, effectuée à partir du rivage, en plongée ou prendre la forme de pêche à pied. Parmi les espèces très recherchées, le bar fait l'objet de mesures restrictives depuis 2016 dans un souci de protection de la ressource.

La pêche de loisir du thon rouge est soumise à autorisation admi-



nistrative préalable. La DIRM NAMO délivre les autorisations de pêche de loisir du thon rouge pour tout navire français pê-

chant au large de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

Quelques 600 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe* dans la zone de balancement des marées* sont également délivrées annuellement par les directions départementales des territoires et de la mer/délégations à la mer et au littoral.

Source : DDTM/DML

Loisirs nautiques : une forte attirance des jeunes pour la pluriactivité sportive

De nombreux clubs et écoles de loisirs nautiques jalonnent le littoral, proposant une offre très diversifiée d'activités. La majorité des établissements a un statut associatif. L'animation repose sur une main-d'oeuvre plutôt jeune.

L'école de voile Les Glénans, première école de voile Européenne fondée en 1947, accueille plus de 15 000 stagiaires par an.

L'École nationale de voile et des sports nautiques à Quibe-

ron, établissement public du ministère en charge des sports, a été créée en 1970. Cette école contribue au développement de la voile et du nautisme et a pour vocation de former et d'accompagner les cadres des activités nautiques et sportives du loisir jusqu'à la compétition, mais aussi de contribuer à l'entraînement des sportifs de haut niveau d'équipes françaises de voile.

L'École de voile habitable UCPA dispose de bureaux dans la base sous-marine de Keroman à Lo-

rient. Créée depuis 50 ans, elle accueille environ 2 000 clients par an en stage ou formation professionnelle dans ses 11 bases métropolitaines, aux Antilles ou à l'étranger.

Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Les fédérations⁽¹⁾ recensent dans les départements littoraux de l'interrégion de nombreuses structures qui proposent une activité de loisirs nautiques en mer.

Les structures des départements côtiers susceptibles de proposer des activités en mer, labellisées ou affiliées à une fédération, peuvent être estimées à près de 900 :

- ⊙ 269 structures de plongée,
- ⊙ 4 structures de pêche sous-marine,
- ⊙ 258 structures proposant de la voile, dont 101 labellisées « École française de voile »,
- ⊙ 34 clubs de char à voile,
- ⊙ 90 structures proposant du canoë-kayak,
- ⊙ 44 clubs d'aviron,
- ⊙ 95 structures de surf,
- ⊙ 35 clubs de kite-surf et cerf volant,
- ⊙ 30 clubs de longe côte.

(1) Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infime partie des pratiquants de loisirs nautiques.

Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf ; Fédération française de randonnée